

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-718416

127991

Day cover

Maladie

Dentaire Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11748 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DOUTABAA CHAKIB

Date de naissance : 30-04-56

Adresse : LOT AKASSI ENNIG ADDA

Tél. : 0664170568 Total des frais engagés : 300 f 314,90 Dhs

05/05/2022

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Abdelkader SAMAI
Professeur du Val-de-Grâce
Chirurgien des Hôpitaux
Orthopédie - Traumatologie
Chirurgien Réparatrice
Chirurgie - Marrakech

Date de consultation : 23/06/2022

Nom et prénom du malade : Bouetta Raja

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 23/06/2022

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W21-718416

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 11748

Nom de l'adhérent(e) : DOUTABAA

Total des frais engagés : 300 f 314,90

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/6/22	15		300 dh	INP : 0711839076 Docteur Abdellah SAMAH Professeur de Val-de-Grâce Médecin des Hôpitaux Spécialiste en Traumatologie Infirmière

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
صيدلية القدس PHARMACIE AL QUODS BENABDERRAZIK Abdellah Av. Allal El Fassi - Marrakech Tél/Fax : 05 24 30 82 94	23/06/22	311,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abdelkader SAMAI

Professeur du Val - de - Grâce (Paris)

Chirurgien des Hôpitaux
Spécialiste en Orthopédie - Traumatologie
Chirurgie Réparatrice et Microchirurgie
Ancien Chef de Service à l'Hôpital Militaire Avicenne
Ancien Professeur de l'Enseignement Supérieur
à la Faculté de Médecine et Pharmacie de Rabat
Expert Assermenté Auprès des Tribunaux

Tél. : 05 24 43 07 78 - GSM : 06 61 24 60 00

الدكتور عبد القادر السمعي

جراح المستشفيات

اختصاصي في جراحة العظام والمفاصل

رئيس سابق لقسم الجراحة بالمستشفى العسكري ابن سينا

أستاذ جامعي سابق بكلية الطب والصيدلة بالرباط

الهاتف : 06 61 24 60 00 - المحمول : 05 24 43 07 78

Marrakech, le

23.6.2022

20 Comprimés
Deva Pharmaceutique



LOT: M0728
PER: 03/2024
PPV: 40,90DH

PPV: 82DH10
PER: 09/23
LOT: K3637-2

M. Boucet Ha Rafia

ANASPRE 20mg -

40,90

1cp/jour au petit déjeuner - /

82,10

E. Zidou 20mg

1cp/jour au jeun

07.

Colleux 10

49,40

2cp/jour

2 fois

1 fois

12 fois - x

49,40

IMAGIE AL
BDERAZIK
AI EL FAS
ax : 05 24 30

ommier de préférence avant fin :

142,50DH
Lot: 19K13
Per: 11-2022

Eleveof 10

142,50

314,90

1cp/jour au jeun / 1 fois

Proesseur A. SAMAI
CHIRURGEN
29, Rue Yougoslavie N° 12
Marrakech - Guéliz

29, Rue Yougoslavie n° 12 1^{er} Etage - Marrakech Guéliz